

Abonnements aux transports publics obligatoires pour tous les requérants

TRANSPORTS Dès le 1er avril, les membres des familles des requérants d'asile du grand Lausanne seront «automatiquement» au bénéfice d'un abonnement Mobilis. Les TL encaisseront ainsi 1 million de francs. Pour sa part, la Fareas affirme simplifier ses comptes. Et les principaux concernés, les requérants, qu'en pensent-ils?

ALAIN WALTHER

Publié le 08 février 2006

Quelque trois mille requérants d'asile du grand Lausanne ne pourront plus prendre le bus sans abonnement. En effet, la Fareas (Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile) et Mobilis (communauté tarifaire comprenant les TL) ont signé un accord qui va changer la vie des requérants.

Dès le 1er avril, la Fareas abonnera automatiquement les requérants assistés. Avantage pour la fondation: elle ne payera plus en espèces (1 fr. 30 par jour et par personne) mais en nature. Avantage pour Mobilis: en échange d'un «bon rabais» d'entreprise, la communauté tarifaire empochera, selon nos estimations, 1 million de francs supplémentaires.

Resquilleurs de tous les pays

De part et d'autre, les signataires du contrat se gardent de voir dans cet accord une éventuelle mesure de lutte contre la resquille. «Nous avons des resquilleurs de tous les pays et d'ailleurs tous les resquilleurs ne sont pas tous des requérants et tous les requérants ne sont pas des resquilleurs, souligne Roger Perrin, directeur du marketing des TL et actuel responsable de Mobilis.

Un travailleur social qui doit garder l'anonymat nuance: «Avec ce qu'ils touchent par mois pour eux et leur famille sans avoir le droit de travailler, on peut comprendre que les requérants économisent sur leur budget transport en ne payant pas dans le bus.»

A la Fareas, on a envoyé une lettre à toutes les personnes concernées et les séances photos ont déjà commencé pour lancer la campagne d'abonnement automatique, donc obligatoire.

Première tentative

Cet accord n'est pas le premier que tentent la Fareas et les TL. Il y a une dizaine d'années, une première tentative avait échoué. A l'époque, les TL - qui aujourd'hui démentent cette version - auraient trouvé indélicat de faire bénéficier les requérants d'asile d'abonnements meilleur marché que ceux proposés aux Lausannois lambda.

«Nous ne voulons choquer aucune mentalité, explique Roger Perrin. Comme n'importe quelle entreprise, la Fareas nous a fait une proposition. Comme elle fait le travail elle-même (préparation des abonnements), elle a eu droit à un rabais supplémentaire.» Et voilà pourquoi, au 1er avril, un requérant avec un abonnement de deux zones payera 45 francs au lieu de 58 francs par mois.

«Vingt fois plus cher pour mon fils!»

La directive de la Fareas mettra à mal les budgets de nombreuses familles de requérants. A titre d'exemple, une famille (deux adultes, trois enfants dont deux de plus de 6 ans) reçoit de la fondation une assistance de 1400 francs par mois. Dès le 1er avril, la famille va recevoir 2 abonnements «adulte» à 45 francs et 2 abonnements «enfant» de plus de 6 ans à 33 francs. Total: 156 francs de moins chaque mois, sur les 1400 francs alloués.

Là où le bât blesse, c'est que les enfants ont une carte famille délivrée par les CFF et qui leur permet de voyager avec leurs parents sur toutes les lignes de transport pour la modique somme de 20 francs par an. Autrement plus avantageux que les 393 francs annuels facturés par Mobilis: «Je vais payer vingt fois plus cher pour mon fils. »

Chacun de son côté, la Fareas et les TL se sont engagés à trouver la meilleure solution possible à ce problème.